
Numéro de l'intervention: 067-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 11.03.2011

Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)
Wüthrich (Huttwil, PS)
Antener (Langnau i.E., PS)
Küng-Marmet (Saanen, UDC)
Grimm (Burgdorf, Les Verts)
Widmer (Wanzwil, PBD)
Zäch (Burgdorf, PS)
Haldimann (Burgdorf, PBD)
Baumberger (Langenthal, PLR)
Kummer (Burgdorf, UDC)
Jenni (Oberburg, PEV)
Zumstein (Bützberg, PLR)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)
Meyer (Roggwil, PS)
Friedli (Sumiswald, UDF)
Pieren (Burgdorf, UDC)
Sommer (Wynigen, PLR)
Sutter (Grosshöchstetten, PLR)
Kronenberg (Biel/Bienne, pvl)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Rufener (Langenthal, UDC)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 31.03.2011

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE: 849/2011
Direction: TTE



Présentation d'un rapport sur la réorganisation de la HES bernoise

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

1. Présenter au Grand Conseil un rapport sur la réorganisation de la Haute école spécialisée bernoise faisant état des éléments et aspects suivants :
 - a. les détails de l'évaluation de sites, présentés en toute transparence ;
 - b. le financement à court, à moyen et à long terme des coûts de la gestion des bâtiments liés au projet, en particulier des coûts de location ;
 - c. l'impact de la concentration des sites en termes d'économie et de politique régionales, dans les centres de Bienne et de Berne ainsi que dans les régions d'Emmental et de Haute-Argovie, et la cohérence de ce projet avec la Stratégie de croissance version 2007, la politique régionale du canton et le programme gouvernemental de législature ;
 - d. le financement à court, à moyen et à long terme des investissements nécessaires aux mesures prévues ;

- e. la nouvelle affectation à laquelle sont destinés les bâtiments et équipements devenus superflus et les investissements que le changement d'affectation entraîne ;
 - f. les conséquences pour les moyens de transport déjà surchargés de la région bernoise et les investissements qui devront en découler ;
 - g. la présentation de la variante d'une concentration décentralisée de la haute école spécialisée sur les trois sites actuels, dans le même détail de planification, mise en regard du choix qui vient d'être fait, avec les avantages et les inconvénients ;
 - h. la motivation étayée de la centralisation voulue, compte tenu de la concurrence réelle avec les sites des autres cantons et des partenariats existants (en particulier dans la Région capitale suisse) et compte tenu également de la décentralisation, qui restera forte à Berne).
2. Jusqu'à la discussion du rapport au Grand Conseil, aucune mesure ne doit être prise et aucun engagement pris qui préjugent du financement de la réorganisation ou d'autres aspects.

Développement

Le choix du site futur de la Haute école spécialisée bernoise relève en principe de la compétence du Conseil-exécutif. Cependant, c'est une décision qui déclenche des investissements considérables qui, eux, relèvent de la compétence du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif s'est appuyé dans son choix sur des critères à la fois fonctionnels et économiques et sur la politique de la formation. Au Grand Conseil, conformément au principe du développement durable, d'autres critères entrent également en jeu, à savoir l'économie régionale, la répartition des richesses, la politique des transports ou la politique sociétale. La présente motion a principalement pour objet de donner au Grand Conseil la possibilité de s'exprimer sur la concentration de la HES bernoise, avant que ne soient préparés à son intention des demandes de crédit portant sur des études très coûteuses.

La conférence de presse du 2 février dernier a été l'occasion pour le Conseil-exécutif de faire connaître sa décision de concentrer la HES à Berne et à Bienne et d'abandonner le site de Berthoud. Il avait informé les communes concernées une demi-heure plus tôt dans un communiqué assorti d'une brève lettre d'accompagnement qu'il leur avait fait parvenir par fax. Une telle politique d'information et les motifs communiqués ensuite publiquement contribuent peu à la compréhension de la décision. Sur une base aussi ténue, il serait téméraire de déclencher de coûteux crédits d'étude. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est invité à répondre dans un rapport complet aux principales questions qui restent posées. Elles concernent en premier lieu la politique régionale et économique, plus particulièrement la stratégie de croissance, pour laquelle le Conseil-exécutif a défini comme suit sa politique : « La politique régionale fait partie intégrante de la politique économique. Elle a pour but de renforcer la compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales, favoriser les projets innovants et offrir aux régions leur part du développement économique (politique régionale) [trad.] » « Renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne- Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier. » (Stratégie de croissance version 2007).

Mais le financement, le désinvestissement, les moyens de transport surchargés dans la capitale et la situation réelle en termes de concurrence entre les hautes écoles spécialisées suisses présentent un très grand intérêt pour le Grand Conseil dans la préparation de ses décisions.

Afin d'être en mesure d'apprécier les avantages et les inconvénients du choix des sites qui a été fait par le Conseil-exécutif et les conséquences qui en découlent, il est indispensable que la variante d'une concentration décentralisée à Berne, à Bienne et à Berthoud soit élaborée dans le même détail de planification et mise directement en regard des deux autres variantes, avec toutes les implications.

Réponse du Conseil-exécutif

Afin que la Haute école spécialisée bernoise (HES bernoise) puisse également rivaliser à l'avenir avec les autres hautes écoles suisses, le Conseil-exécutif a choisi, le 14 octobre 2009 déjà, de concentrer ses activités sur un ou deux sites, étant donné que plus de dix ans après la réorganisation décidée au niveau cantonal, les sites et les surfaces utilisées dans les agglomérations de Berne, Bienne et Berthoud restaient répartis sur un trop grand nombre de lieux différents, en partie inadaptés. La décision de principe a été rendue publique. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie a été chargée d'examiner, en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et la HES bernoise, les différentes variantes de concentration des sites selon des critères liés à l'immobilier et à la politique de formation.

Les résultats de cet examen ont été connus début 2011 et le 2 février dernier, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'une concentration partielle de la HES sur les sites de Berne et de Bienne. Plusieurs interventions ont été déposées à ce sujet auprès du Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif est favorable à la transparence et à l'exhaustivité de l'information et fera rédiger un rapport qui portera sur l'ensemble des points mentionnés dans la motion et qui traitera également des interventions sur l'avenir de la Haute école bernoise suivantes : les interpellations Zäch 073/11 et Sommer 077/11 et la motion Etter 078/11 (INS). La motion Geissbühler 056/2011 (INS), qui concerne également la centralisation partielle de la Haute école bernoise, a quant à elle fait l'objet d'une réponse distincte.

Le rapport devrait être présenté au Grand Conseil lors de la session de janvier 2012. D'ici là, aucun engagement qui pourrait porter préjudice à la suite des travaux ne sera pris.

Proposition : adoption de la motion.

Au Grand Conseil